



Bruxelles, le 11 mai 2022

CM 3055/22

TELECOM
COASI
RELEX
COMPET
ASIE
SERVICES
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: teleinfo@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.2.281.7813

Objet: **FIN DE LA PROCEDURE ECRITE**

Partenariat numérique avec le Japon

- Autorisation de signer un instrument non contraignant

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la **CM 3044/22** du 11 mai 2022 a été clôturée le 11 mai 2022 à 17 heures (heure de Bruxelles) et que toutes les délégations ont voté en faveur d'autoriser la Commission à signer, au nom de l'UE, le Partenariat numérique avec le Japon, qui figure dans le document 8610/1/22 REV1.

Par conséquent, l'autorisation susmentionnée de signer, au nom de l'UE, le Partenariat numérique avec le Japon, telle qu'elle figure dans le document 8610/1/22 REV 1, est approuvée